



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION  
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale de  
l'environnement, de  
l'aménagement et du  
logement

Service ECLAT

Affaire suivie par :  
Dorothee Brunel

Tél : 03 20 13 89 66  
Fax : 03 20 31 28 02

Dorothee.brunel@developpement-durable.gouv.fr

Le Directeur Régional

à

SANEF  
Direction de la construction  
BP 50073  
60 304 SENLIS Cedex

**Objet : Information sur l'existence d'un avis tacite de l'autorité environnementale, suite à la consultation relative au projet d'aménagement de Télépéage Sans Arrêt A1 à Fresnes-Montauban**

Réf: TA2011-2010-01-03-088 (DAT 11-0003)

L'Autorité Environnementale a accusé réception du présent dossier le 3 janvier 2011.

Aucun avis n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois et conformément à l'article R122-13-I du Code de l'Environnement, la demande, objet de l'enquête publique, fait l'objet d'un avis tacite de l'Autorité Environnementale.

Cette information relative à l'existence d'un avis tacite est jointe au dossier d'enquête publique et fera l'objet d'une publication sur votre site internet ainsi que sur le site internet de la Préfecture de Région du Nord – Pas-de-Calais, en lien avec le site internet de la DREAL du Nord – Pas-de-Calais.

Fait à Lille, le **07 AVR. 2011**

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur régional de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement,

**Michel Pascal**